

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 JANVIER 2017**

**Délibération**  
**n° 2017.01.60**

**Reprise en régie  
de la compétence  
assainissement  
confiée à la  
SAUR par la  
communauté de  
communes de la  
Vallée de  
l'Echelle**

**LE DIX-NEUF JANVIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.  
Date d'envoi de la convocation : **13 janvier 2017**

**Secrétaire de séance** : Sabrina AFGOUN  
**Scrutateur** : Jean-Luc VALANTIN

**Membres présents :**

Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Bernard DEVAUTOUR, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir :**

Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise COUTANT à Jean REVEREAULT, Karen DUBOIS à Yannick PERONNET, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Isabelle LAGRANGE à Joël GUITTON, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Jean-Luc VALANTIN à Annette FEUILLADE-MASSON, Georges DUMET à Gérard ROY, Bernard CONTAMINE à Francis LAURENT,

**Excusé(s) :**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Anne-Marie BERNAZEAU

**REPRISE EN REGIE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT CONFIEE A LA SAUR PAR LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLE DE L'ECHELLE**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle communauté d'agglomération, issue de la fusion de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et des communautés de communes Charente Boëme Charraud, Vallée de l'Echelle et Braconne-et-Charente, exercera la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire.

En application de l'article L.5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, les contrats conclus par les anciennes communautés pour la gestion du service assainissement se poursuivront dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance.

Ainsi, la nouvelle communauté d'agglomération se substituera aux communautés de communes de Charente Boëme Charraud et de Braconne-et-Charente dans l'exécution des contrats d'affermage afférents.

Toutefois, le contrat de délégation de service public conclu entre la communauté de communes de la Vallée de l'Echelle et la société « SAUR » arrive à échéance au 31 décembre 2016.

A l'instar de la situation existante sur le territoire de l'actuel GrandAngoulême, il pourrait être décidé que la nouvelle communauté d'agglomération assurerait en régie la gestion du service assainissement sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes de la Vallée de l'échelle.

Cette décision impliquerait notamment la reprise du contrat de travail d'un salarié de la SAUR, spécialement affecté à la délégation de service public.

Vu l'avis du comité technique du 10 novembre 2016,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la reprise en régie par GrandAngoulême, de la gestion du service assainissement sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes de la Vallée de l'échelle, impliquant le transfert d'un salarié de l'ex déléguant au sein des services communautaires.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**24 janvier 2017**

**Affiché le :**

**24 janvier 2017**